



PRODUITS PHYTOSANITAIRES

720 - DESHERBANT TOTAL PELARGONIQUE

PRODUIT BIO CONTRÔLE - FORMULE CONCENTRÉE



USAGES

- Traitements généraux - Désherbage avant mise en culture et cultures installées.
- Destruction des algues et des mousses. Désherbage des arbres et arbustes (plantation pleine terre), cultures florales et plantes vertes, rosiers (pleine terre), cultures fruitières (cultures installées), cultures légumières et petits fruits (cultures installées).
- Gazon de graminées traitement des parties aériennes mousse.
- Usages non agricoles - désherbage - allées de parcs, jardins, trottoirs, cimetières, voies de communication.

COMPOSITION

- Composition : 237.59 g/L (24.3% m/m) acide pélargonique.
 - Nom homologué : HERBISTOP®
 - N° AMM: 2140121 Emploi autorisé dans les jardins
 - Détenteur de l'AMM : COMPO France SAS

ZI- 25220 ROCHE LES BEAUPRE

DOSES D'EMPLOI

- POUR UN TRAITEMENT DE 100m² au pulvérisateur : 1.3 Litre. (soit 13ml/m²)
- Nombre maximum d'application par an : 4
- sauf cultures légumières : 2.
- Gazon de graminées traitement des parties aériennes mousse 9ml/m²/11 d'eau uniquement à l'arrosoir : 1 traitement maximum par an.

PÉRIODES D'APPLICATION

- Mars à Août sur les cultures légumières.
- Mars à Septembre sur surfaces perméables (allées) et arbres fruitiers.
- Du début printemps à la fin de l'automne pour les autres usages .

Distribution de produits
phytopharmaceutiques
à des utilisateurs
professionnels
N° agrément : PA 00101

Les informations contenues dans la présente fiche sont l'expression de nos connaissances et de résultats d'essais effectués dans un souci constant d'objectivité. Cependant, elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme apportant une garantie, ni comme engageant notre responsabilité en cas d'application défectueuse. Des essais préalables à chaque utilisation permettront de vérifier que les modes d'emploi et les conditions d'application du produit sont satisfaisants. Nos spécialistes sont à la disposition des utilisateurs pour les aider à résoudre au mieux leurs problèmes.





FABRICANT
DE PRODUITS TECHNIQUES
Partenaire des professionnels
INDUSTRIES • BÂTIMENT • COLLECTIVITÉS
www.socodif-chimie-industrie.fr



PRODUITS PHYTOSANITAIRES

720 - DESHERBANT TOTAL PELARGONIQUE

PRODUIT BIO CONTRÔLE - FORMULE CONCENTRÉE



MODE D'EMPLOI

- Agiter le flacon avant utilisation.
- Mettre un peu d'eau dans le pulvérisateur muni d'un cache herbicide.
- Doser la quantité de produit nécessaire au traitement, puis compléter jusqu'au volume d'eau voulu. Agiter pour obtenir une préparation homogène.
- Appliquer le produit uniquement sur les mauvaises herbes présentes (par tache).
- Eviter toute dérive de pulvérisation et de ruissellement vers les plantes voisines.
Eviter toute pulvérisation vers les parties vertes des plantes à préserver.
- Pour une efficacité optimale, traiter en début d'infestation sur des mauvaises herbes jeunes et sèche, sur toute les faces de la plante et lorsque la température à l'ombre est comprise entre 12°C et 25° C.
- Rincer soigneusement le matériel utilisé et l'emballage vide, à 3 reprises et épandre les eaux de rinçage sur une parcelle préalablement traitée.

PRÉCAUTION D'EMPLOI

- Attention, les feuilles des mauvaises herbes doivent être sèches (ni pluie, ni rosée) avant le traitement.
- Traiter par temps calme (sans vent), sec (pas de pluie prévue dans les 12 heures).
- Ne pas appliquer le produit sur des jardins en pente ou des surfaces imperméables situées à proximité d'un point d'eau (bitume, béton, pavés et dalles).
- Pour un usage sur cours, allées ou terrasses, le produit ne laisse aucune trace sur les pavés et trottoirs à base de basalte, de granite ou de béton. La légère pellicule blanchâtre, qui risque de se déposer après le traitement, disparaîtra rapidement dès les premières pluies. Vérifier la compatibilité avec d'autres matériaux en effectuant un essai sur une partie cachée. Ne pas appliquer sur les dalles en résine ou marbres.

Distribution de produits
phytopharmaceutiques
à des utilisateurs
professionnels
N° agrément : PA 00101

Les informations contenues dans la présente fiche sont l'expression de nos connaissances et de résultats d'essais effectués dans un souci constant d'objectivité. Cependant, elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme apportant une garantie, ni comme engageant notre responsabilité en cas d'application défectueuse. Des essais préalables à chaque utilisation permettront de vérifier que les modes d'emploi et les conditions d'application du produit sont satisfaisants. Nos spécialistes sont à la disposition des utilisateurs pour les aider à résoudre au mieux leurs problèmes.



407, Avenue St-Baldou – B.P. 60096 – 84303 CAVAILLON CEDEX - Tél. 04 90 71 40 78 - Télécopie 04 90 78 39 34
S.A.S au capital de 105 000 € / Siret 314 777 616 00033 / Code APE 2041Z

7.5 FTRE 004 – Edition 05/2017

